



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 décembre 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 6 décembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 8), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (à compter de la question n° 11), M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUÏ, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 32), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 29 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 32), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 41), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 41), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 75 incluse), M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 3), Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Carine MICHEL.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 30), M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 30), Mme Sylvie WANLIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 76), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 30), M. Emile BRIOT à M. Christophe LIME, M. Gueric CHALNOT à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme Danielle DARD à Mme Danielle POISSENOT, M. Clément DELBENDE à Mme Elsa MAILLOT, M. Dominique SCHAUSS à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Ilva SUGNY à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 30), Mme Sylvie WANLIN à M. Nicolas BODIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (à compter de la question n° 41), Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Pascal BONNET, M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 2 incluse).

OBJET : 33 - Maisons de quartier associatives - Conventions-cadres de partenariat 2019-2023

Maisons de quartier associatives Conventions-cadres de partenariat 2019-2023

Rapporteur : M. POUJET, Conseiller Municipal Délégué

	Date	Avis
Commission n° 7	20/11/2018	Favorable unanime

1 - Contexte

La Ville de Besançon anime et soutient, au travers de sa Direction Vie des Quartiers, un réseau de Maisons de quartier composé de :

- 4 structures municipales : Maisons de quartier de Planoise, Montrapon / Fontaine Ecu, Grette / Butte et Bains-Douches Battant,
- 4 structures associatives : Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) de Besançon / Clairs-Soleils et de Palente, Comité de Quartier de Rosemont / St-Ferjeux et Association Sportive d'Education Populaire (ASEP) Chaprais Cras Viotte.

Chacune de ces structures bénéficie de l'agrément «Centre social» délivré par la CAF du Doubs. Elles contribuent ainsi directement, par des actions et services de proximité, à l'amélioration de la qualité de vie des habitants. En tant que lieux de rencontres et d'échanges, elles participent au développement et au renforcement des liens humains, familiaux et intergénérationnels et contribuent au «Mieux vivre ensemble».

A ce titre, la Ville de Besançon participe au financement des actions inscrites dans leur projet associatif par le versement d'une subvention de fonctionnement annuelle.

2 - Conventions-cadres de partenariat

Par délibération du 13 décembre 2012, la Ville de Besançon et son CCAS ont formalisé leur partenariat avec les 4 structures associatives par des conventions-cadres de partenariat. Ces 4 conventions ont été prolongées par avenant (délibération du 7 décembre 2017) pour une durée d'un an. Elles arrivent donc à échéance au 31 décembre 2018 et doivent être renouvelées.

Les conventions proposées :

- élargissent le partenariat à la CAGB, notamment au regard de ses compétences liées au Contrat de Ville et à l'Insertion et l'Emploi,
- prévoient une durée de partenariat de 5 ans,
- définissent le territoire d'intervention des structures associatives et le priorisent (1/ périmètre du Contrat de Ville, 2/ périmètre de l'agrément centre social et 3/ territoire bisontin),
- décrivent les orientations stratégiques des politiques municipales et communautaires et déterminent des axes de travail thématiques, répondant notamment aux engagements du Projet de territoire «Action Grand Besançon», du Plan de Mandat 2014-2020, du Projet Educatif de Territoire et du Projet social 2015-2020,
- encadrent les modalités de soutien des 3 Collectivités signataires (subventions de fonctionnement annuelles de la Ville, subventions exceptionnelles d'investissement de la Ville, subventions d'objectifs et de moyens dans le cadre d'un projet ou d'une action particulière...).

Chaque convention présente en annexe le projet associatif de la structure partenaire.

A noter que la Ville peut être également amenée à signer avec ces structures des conventions spécifiques de mise à disposition de locaux (cf. délégations du Conseil Municipal au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante).

3 - Versement des premiers acomptes des subventions 2019

Le montant des subventions de fonctionnement 2019 à verser à chacune des 4 Maisons de quartier associatives sera définitivement fixé et adopté lors du vote du Budget Primitif 2019.

Conformément aux dispositions des conventions-cadre de partenariat, et pour répondre aux besoins de trésorerie de ces structures d'animation, il est proposé de verser dès janvier 2019 un premier acompte de la subvention, correspondant à 1/3 de la subvention de fonctionnement 2018, soit :

Maison de quartier associative	Subvention 2018	1 ^{er} acompte 2019
ASEP Chaprais / Cras / Viotte	162 000 €	54 000 €
Comité de Quartier de Rosemont / St-Ferjeux	174 000 €	58 000 €
MJC de Palente	157 000 €	52 330 €
MJC de Besançon / Clairs-Soleils	242 000 €	80 670 €

En cas d'accord, la somme totale, soit 245 000 €, sera prélevée sur la ligne 65.422/6574 CS 47030.

M. FOUSSERET, M. CURIE, M. DEVESA, Mme ANDRIANTAVY, Mme SEBBAH, Mme PESEUX, M. VAN HELLE, M. DAHOUI et M. BIZE, élus intéressés n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les conventions-cadres de partenariat, pour la période 2019-2023, signées avec la CAGB, le CCAS et les 4 Maisons de quartier associatives,
- d'attribuer les premiers acomptes des subventions de fonctionnement 2019 aux 4 Maisons de quartier associatives, répartis de la manière suivante :
 - 54 000 € à l'ASEP Chaprais / Cras / Viotte,
 - 58 000 € au Comité de Quartier de Rosemont / St-Ferjeux,
 - 52 330 € à la MJC de Palente,
 - 80 670 € à la MJC de Besançon / Clairs-Soleils,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ces conventions-cadres.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,


Danièle DARD.

Préfecture du Doubs

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 9

Reçu le 20 DEC. 2018



Contrôle de légalité